La rémunération de votre assistant maternel agréé

Accueil régulier

sur 46 semaines ou moins :

Exemple

Marie et Pierre Martinet font garder leur fils Paul âgé de 2 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.



Josette garde Paul du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 8h30 à 18h30, soit 40h par semaine et 37 semaines dans l'année.

Tel que prévu au contrat de travail, le salaire horaire net est de $3 \in 3,20 \in$ pour les heures complémentaires et $3,50 \in$ pour les heures majorées.



- = (Nombre d'heures de travail par semaine x Nombre de semaines programmées) ÷ 12 mois
- = Nombre d'heures de travail par mois x Salaire horaire net
- = (40 h x 37 semaines) ÷ 12 = 123.33 x 3 € = **370 €**

Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

- = (Nb d'heures d'accueil dans la semaine x Nb de semaines de garde programmées) ÷ 12
- = $(40 \text{ h} \times 37 \text{ semaines}) \div 12 = 123,33 \text{ arrondis à 123 h}^{(1)}$

Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

- = (Nb de jours d'accueil dans la semaine x Nb de semaines de garde programmées) ÷ 12
- = (4 jours x 37 semaines) \div 12 = 12,33 arrondis à **13 jours** (2)



Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Paul 50h au lieu de 40h prévues initialement au contrat de travail pendant la 2° semaine.

Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 40 h.
- Les heures effectuées entre 40 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 5 h. Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,20 € net de l'heure.
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h.
 Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50€ net de l'heure.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci?

- = (Salaire mensualisé + Rémunération des heures complémentaires + Rémunération des heures majorées)
- = 370 + (5h x 3,20 €) + (5h x 3,50 €) = **403,50** € (3)

Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci?

Case « Nombre d'heures complémentaires et majorées » :

- Distinguer les deux et inscrire 5h complémentaires et 5h majorées
- Salaire horaire net d'une heure normale : 3 €

Case « Nombre de jours d'activité » : 13 jours

Case « Salaire net total »: 403,50€ (3)

[...]

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées).

Elle ne garde pas Paul pendant 8 jours soit 80 heures au total (8 j x 10 h). Josette aurait dû, réellement, garder Paul 16 jours ce mois ci, soit 160 heures (16 j x 10 h), or, elle ne la garde que 8 jours.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci?

= Salaire mensualisé - [(Salaire mensualisé x Nombre de jours non travaillés dans le mois donnant lieu à déduction de salaire) ÷ Nombre de jours qui auraient été réellement travailles dans le mois considéré si le salarié n'avait pas été absent]

= 370 - [(370 x 8) ÷ 16] = **185€** (3)

Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci?

Case « Nombre d'heures normales » : Salaire mensuel \div Taux horaire = 185 \div 3

= 61,66 arrondis à **62 h** (1)

Case « Nombre de jours d'activité » : 8 jours réellement travaillés

Case « Salaire net total » : 185 €

⁽¹⁾ Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :

⁻ si la décimale est inférieure à 0.5, vous arrondissez à l'entier inférieur

⁻ si la décimale est supérieure ou égale à 0.5, vous arrondissez à l'entier supérieur

⁽²⁾ Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

⁽³⁾ Il convient d'ajouter le montant dû au titre du paiement des congés payés s'il y a lieu (reportez vous à l'option choisie au contrat de travail pour connaître les modalités de paiement des congés payés).